



Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux
05000 GAP

Réunion Communale n°1 le lundi 5 février 2018, 10h à NOSSAGE-et-BÉNÉVENT

Étaient présents :

Martial ESPITALLIER, maire de Nossage-et-Bénévent,
Marie-Christine RENAUD, Raymond MARIGNE, Magdeleine SAUVEBOIS,
Christian BRUN, Jean-Pierre EYRAUD, Samuel PETERMANN, Henri RANQUE, Alain
JAUME, Gérard MONOD, Denise MONTEIL, Jean-Paul REYNIER, Pierre TEISSIER,
Auguste TRUPHÈME

Étaient excusés :

Roger BARBAN, Aliette BÉGOU, Pierre GRAND'EURY, Maurice MATHIEU

Accompagnants : Rosette BRUN, Suzy MARIGNE, Michèle RANQUE, Mado
PETERMANN, Odette ESPITALLIER, Jean-Luc RENAUD

Par une froide journée d'hiver, 13 anciens maires et conseillers généraux ont bien trouvé le chemin, enneigé, pour arriver à Nossage-et-Bénévent, dans la vallée du Céans, en rive droite et proche de Lagrand, Eyguians et Orpierre, où ils ont été accueillis à la mairie, par Martial ESPITALLIER, maire de la Commune. Son épouse, Odette avait préparé le café, accompagné de biscuits.



Le maire, Martial ESPITALLIER, présente son village « atypique » :

D'abord son nom, Nossage, voudrait dire "neuf sages", c'est-à-dire les 9 chefs de familles vivant sur ce territoire à la Révolution.

Ensuite, le fait que ce village n'a ni église, ni cimetière, et que le bâtiment de l'école est le seul bâtiment public : une seule salle de classe qui a fonctionné jusqu'en 1962 mais qui recevait 18 élèves en 1956. Ce bâtiment est devenu la Mairie.

La commune a une superficie de 450 hectares, un carré limité par la Montagne de Chabre, le Céans et deux ruisseaux latéraux. On compte 13 maisons en dur, dont 6 habitées en permanence, mais il y a 19 votants.



La spécificité de cette commune, c'est qu'il n'y a pas de terrain communal, à part les 600 m² autour de la mairie actuelle : tous les terrains sont privés.

Il n'y a pas de « cœur de village », les fermes sont

dispersées, et si autrefois elles étaient alimentées par des sources, leur rattachement au réseau de distribution de l'eau potable est d'un coût exorbitant pour le budget de la commune.

L'entretien de la voirie est également un gros poste pour les finances de la Commune.

En ce qui concerne le regroupement des Communes, Martial Espitallier exprime sa réticence, mais il est bien conscient qu'à la fin de son mandat, le regroupement sera inéluctable.

Hommage à Marc BORRELLY

Marc BORRELLY, ancien maire de Bréziers était membre du bureau de GAMHA.

Hommage à Aimée COUSSY

Aimée COUSSY, née à Nossage le 5 mars 1924, a été institutrice dans l'école. Elle a été élue au Conseil Municipal de Lagrand, conseillère et adjointe d'Armand BARNIAUDY, membre fondateur du GAMHA.

I * Vie de l'association GAMHA

La Présidente rappelle la réunion du Conseil d'Administration du 11 décembre 2017 à Gap.

* Membres adhérents

38 adhérents au 31 décembre 2017 – Ce nombre servira de base au calcul de la cotisation à la FAMAf.

* Prochains rendez-vous

- **13 février 2018** : Rencontre avec Jean-Michel ARNAUD, président de l'Association des Maires des Hautes-Alpes, à Tallard
Préparer la cérémonie « Remise de l'honorariat » à 6 anciens maires :
Magdeleine SAUVEBOIS, Marcel CHAUD, Xavier CRET, Jean-Pierre EYRAUD, Jean PATRAS, Pierre TEISSIER

- **16 mars 2018** : Rencontre avec Cécile BIGOT-DEKEYSER, Préfète des Hautes-Alpes, à la Préfecture
Se faire connaître
Participer à la commission des naturalisations
Négocier la cérémonie de l'Honorariat

- **A prévoir** : Rencontre avec la secrétaire de l'Ordre National du Mérite
Collaborer pour intervenir dans les écoles



- **A prévoir** : rencontre avec l'Inspecteur d'Académie
Relancer l'opération Émulation civique – Courrier de juin 2017, resté sans réponse.

*** Finances de l'association**

Le trésorier prépare la clôture de l'exercice 2017.

Le chéquier envoyé par le Crédit Agricole à la présidente a disparu pendant l'expédition.

Cet incident sera régularisé dès mardi 6 février. Opposition aux chèques auprès du Crédit Agricole, déposition auprès de la gendarmerie, pour éviter les frais d'opposition.

*** Voyage à Verdun : Lieux de mémoire de la première guerre mondiale**

Marie-Christine, Raymond et Samuel préparent le programme, avec Déesse Voyage.

Dates prévues : du mardi 18 septembre au vendredi 21 septembre

Jour 1 : Visite de Belfort – Arrivée à Guebwiller

Jour 2 : La Côte Saint-Armand et Verdun (Fort de Douaumont)

Jour 3 : Luxembourg (visite institution)

Jour 4 : Retour avec arrêt à Colombey les 2 Eglises – Rencontre avec Jacques Godfrain, président de la Fondation Charles de Gaulle

II * Thème de débat choisi pour cette année :

Le transfert des compétences des communes vers les Communautés de Communes (en annexe)

Une intervenante : Élisabeth DELOS, chargée de mission au pôle urbanisme Eau et Assainissement, à la Communauté de Communes Buëch-Sisteronais qui regroupe 60 communes sur 2 départements.

Règlementation en vigueur et modalités d'application dans les mois à venir.

Un apéritif est offert monsieur le Maire.

Un délicieux et copieux repas attend les participants à Eyguians (Hôtel de la Gare).

La présidente avait prévu une animation « atypique », l'après-midi, avec la démonstration du travail des chiens de berger de Martial ESPITALLIER, mais un certain nombre de participants voulaient se rendre aux obsèques de Aimée COUSSY à Lagrand, à 15h.

.....
Date à retenir :

Conseil d'Administration : le vendredi 23 mars 2018 à Saint-Julien-en-Beauchêne

Compte rendu rédigé par Magdeleine SAUVEBOIS



Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes - 2018

**Le transfert des compétences des Communes
vers les Communautés de Communes**

Domaine de l'eau et de l'assainissement

Premier débat : le 5 février – Nossage-et-Bénévent

Intervention de Élisabeth DELOS, chargée de mission

La distribution de l'Eau potable dans nos territoires ruraux a revêtu une importance historique, en particulier pour les fermes isolées qui disposaient pendant longtemps d'une source individuelle.

L'évolution administrative de nos communes, les nouvelles modalités de consommation de l'eau potable, la prise de conscience de la protection de l'environnement par la mise en place d'un service d'assainissement, obligent les élus locaux à envisager de nouvelles règles de fonctionnement dans un cadre élargi, par le transfert de la compétence Eau et Assainissement vers la Communauté de Communes et la création d'un nouveau service.

I * Le cadre réglementaire

1 - Qu'est-ce que le service public de l'eau ?

« Tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine. »

- Loi sur l'eau du 20 décembre 2006 : compétence obligatoire de la commune
- Loi Chevènement de 1999 :
 - compétence obligatoire des Communautés Urbaines,
 - compétence optionnelle des Communautés d'Agglomération
 - compétence facultative des communautés de Communes
- Loi du 27 janvier 2014 : compétence confiée aux métropoles
- Loi NOTRe du 7 août 2015 : compétence obligatoire aux Communautés de Communes et d'Agglomération au 1^{er} janvier 2020

Devant la levée de boucliers de nombreuses communes qui souhaitent garder la compétence eau en régie municipale, la date est repoussée au 1^{er} janvier 2026.

2 - Obligations et responsabilités des communes en matière d'eau et d'assainissement pour protéger les populations et pour préserver l'environnement

- Établissement de Schémas directeurs de distribution d'eau potable prévoyant la protection des captages, et de Schémas directeurs d'assainissement pour ne pas rejeter les eaux usées sans filtrage dans le milieu naturel

- Surveillance et Contrôle de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine
- Service à caractère industriel et commercial, obligation d'équilibrer les dépenses et les recettes en fonctionnement, comptabilité analytique (dérogation pour commune ou EPCI de moins de 3000 habitants)

II * Les modalités de transfert : (exemple à partir de la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch qui regroupe 60 Communes)

1 - Phase préparatoire au transfert de compétence

- Dresser un bilan des autorités organisatrices actuelles : régie, syndicats, Délégation de Service Public
- Tenir compte des échéances contractuelles
- Établir le bilan des moyens humains
- Faire l'état des lieux techniques
- Dresser l'inventaire et le diagnostic de l'état du patrimoine
- Réaliser une analyse budgétaire : recettes, dépenses, encours de dettes, restes à réaliser, trésorerie et programme d'investissement

2 – La CLECT ou Commission Locale des Charges Transférées a pour mission

- D'évaluer le montant de la charge financière transférée à l'EPCI, correspondant aux charges transférées
- De remettre dans un délai de 9 mois, un rapport évaluant le coût net des charges transférées aux différentes communes faisant partie de l'EPCI

Le Conseil Communautaire fixera soit des conditions de révision, soit des attributions de compensations pour égaliser les apports positifs ou négatifs, dans le cadre du régime de fiscalité unique.

3 - Les objectifs du nouveau service

- Définir un niveau de service souhaité
- Identifier les besoins en personnels
- Définir un programme d'investissement pluriannuel
- Définir un prix tenant compte de la gestion, du programme d'investissement, en vue d'une harmonisation des tarifs qui peut s'étendre sur plusieurs années

4 - Différentes formules possibles

- Transfert intégral de la compétence intercommunale en gestion "mixte" (régie et délégation) identique aux gestions actuelles
- Transfert intégral de la compétence en gestion déléguée totale (affermage)
- Transfert intégral en régie
- Autres (conventions)

III * Résultats pour les habitants

1 - Fixation d'un tarif unique sur le périmètre de la Communauté de Communes

Petite exception possible : « Une différenciation de tarif est liée à une différenciation de service constatée au niveau du périmètre communautaire. »

2 - Disparition à terme des syndicats et des structures anciennes, après avis de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale)